

Rencontres de la simplification

**VOUS CROULEZ SOUS LA
LOURDEUR ADMINISTRATIVE ?**

La CAPEB porte vos

5 priorités

pour alléger votre quotidien

Soutenez-les
Capeb.fr

Rencontres de la simplification

Proposition n°1 :

mettre en place une coordination automatique entre le CFE et les caisses sociales pour éviter une rupture de droits des conjoints.

Proposition n°2 :

Pérenniser le seuil de dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés publics de travaux inférieurs à 100 000 € HT.

Proposition n°3 :

Adopter un référentiel unique pour les contrôles RGE, MPR et CEE et les recentrer sur la seule vérification de la qualité des travaux de performance énergétique.

Proposition n°4 :

Créer un Certificat de conformité en rénovation énergétique post travaux, permettant aux clients d'entreprises non-RGE de bénéficier de MPR et/ou des CEE.

Proposition n°5 :

Créer un dossier simplifié et harmonisé de demande de qualification RGE et un modèle type de devis simplifié à utiliser pour tous les travaux aidés (RGE, CEE, MPR).

Retrouver sur le site CAPEB toutes les propositions de simplifications du Réseau CAPEB